

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	16
Procurations :	2
Votants :	18
Date de convocation :	06/03/2026
Votes Pour :	18
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

Séance du jeudi 12 mars 2026 à 18 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Karine BESSÉ, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Alexandre DENEITS, Géraldine DUTREY, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Pierre MASURE, Jean-Marc REGNAUT, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATIONS : Brigitte BAJON-LALANNE donne procuration à Jacques FAUBEC, Radouane KHABBAL donne procuration à Ludovic SICARD.

SECRETAIRE : Karine BESSÉ

Délibération n° 2026-008

7.1 Décisions budgétaires

Objet : Approbation du compte financier unique 2025 – Budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget principal de la commune de Pavie présentée par Mme Claudine CARAYOL, 1^{ère} adjointe, peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		69 244.33		240 592.13		309 836.46
Opérations de l'exercice	575 944.96	735 351.40	2 017 958.20	2 239 661.10	2 593 903.16	2 975 012.50
TOTAUX.....	575 944.96	804 595.73	2 017 958.20	2 480 253.23	2 593 903.16	3 284 848.96
Résultats de clôture		228 650.77		462 295.03		690 945.80
Restes à réaliser	414 761.00	168 518.00			414 761.00	168 518.00
TOTAUX CUMULÉS...	990 705.96	973 113.73	2 017 958.20	2 480 253.23	3 008 664.16	3 453 366.96
RÉSULTATS DÉFINITIFS	17 592.23			462 295.03		444 702.80

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du budget principal 2025 :

- 1° Donne acte de la présentation faite du CFU, lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte financier unique du budget principal pour l'année 2025.

L'adjointe déléguée aux finances,

Claudine CARAYOL

